

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,
VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7718 SÉANCE DU 8 juin 2026

Pierre Picard	Grand Chef
Denis «Kalo» Bastien	Chef
Carlo Gros-Louis	Chef
René «Wellie» Picard	Chef (absent)
Stéphane B. Picard	Chef
William Romain	Chef
Daniel Sioui	Chef
Yves Sioui	Chef
Maude St-Onge	Greffière

ENTENTE DE FINANCEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT DU
SERVICE DE POLICE DE WENDAKE

Attendu que le 4 octobre 2018, en vertu du *Programme des services de police des Premières Nations*, le Conseil de la Nation Wendat (« Conseil »), Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (« Canada ») et le gouvernement du Québec ont conclu une entente tripartite sur la prestation des services policiers dans la communauté de Wendake pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (« Entente tripartite »);

Attendu qu'aux termes de l'Entente tripartite, le Conseil est responsable du Service de police de Wendake (« Service de police »), qui assure la prestation des services policiers sur le territoire qui y est défini;

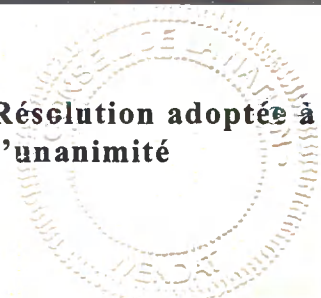
Attendu que le 17 février 2025, par l'adoption de la résolution #7582, le Conseil a autorisé la signature de l'avenant 5 visant à modifier l'Entente tripartite afin notamment d'augmenter le financement alloué par les gouvernements du Canada et du Québec, à augmenter les effectifs policiers et à prolonger ladite entente jusqu'en 2029;

Attendu que le nombre d'espaces de bureau du Service de police est désormais insuffisant en raison de la croissance de la population liée aux projets de développement résidentiels de Wendake, de l'augmentation des effectifs policiers et de la nouvelle structure organisationnelle du Service de police depuis la signature de la dernière convention collective;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026 Résolution adoptée à l'unanimité

Maude St-Onge
GREFFIÈRE
MAUDE ST-ONGE



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA NATION WENDAT

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

COPIE DE RÉSOLUTION

NUMÉRO 7718 SÉANCE DU 8 juin 2026

**ENTENTE DE FINANCEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT DU
SERVICE DE POLICE DE WENDAKE**

Attendu que l'agrandissement du poste de police de Wendake existant est rendu nécessaire afin de procurer des locaux supplémentaires aux enquêteurs et aussi principalement pour l'ajout d'un centre de coordination des urgences pour la communauté (« **Projet** »);

Attendu que les coûts estimés du Projet sont de 2 511 575\$;

Attendu qu'en vertu de la version substantiellement conforme du projet d'entente de financement des infrastructures policières dans la communauté de Wendake présentée au Conseil lors de la séance de travail du 1^{er} juin 2026 :

- le Canada accepte de verser au Conseil une contribution représentant 52 % des dépenses admissibles du Projet, jusqu'à concurrence de 1 417 819 \$; et
- le Québec accepte de verser au Conseil une contribution représentant jusqu'à 48 % des dépenses admissibles du Projet, jusqu'à concurrence de 1 308 756 \$.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé par le Chef Denis Bastien, appuyé par le Chef Daniel Sioui, et **résolu** :

- **D'accepter** le projet d'agrandissement du Service de police de Wendake (« **Projet** »);
- **De mandater** le Chef responsable de la Sécurité publique, à signer, pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** »), l'entente de financement relative au Projet, substantiellement conforme à la version présentée lors de la séance de travail du 1^{er} juin 2026;
- **D'autoriser** le directeur du Service de police de Wendake à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et à faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaire ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution.

Page 2 de 2

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

CE 11 juin 2026

Résolution adoptée à
l'unanimité

Maude St-Onge

GREFFIÈRE

MAUDE ST-ONGE